



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 26 juillet

## ➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

### **Nature de l'acte : 1.1. Marchés Publics**

**Objet : Reconduction de l'accord cadre n°2010-03 «Travaux de courant fort et courant faible » - 2<sup>ème</sup> année**

**Décision n° : 2011-159**

Nos réf. : PB/MCW/SB

### **Le Maire de la Commune de RUMILLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le Code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28 ;

**VU** la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009 ;

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à concurrence du 2 septembre 2010 publié sur le Dauphiné libéré, le BOAMP, le site internet de la Ville de Rumilly et le site [http //www.marchés-publics.info](http://www.marchés-publics.info),

**CONSIDERANT** l'attribution de l'accord cadre en date du 22 novembre 2010,

### **DECIDE**

L'accord cadre n°2010-03 relatif à des «Travaux de courant fort et courant faible » est reconduit pour une durée d'un an à compter du 22 novembre 2011 jusqu'au 22 novembre 2012.

<b>Attributaires de l'accord cadre</b>	<b>Montants des marchés subséquents</b>
<b>SDEL SAVOIE LEMAN</b> (74990 Annecy)	De 1 000 à 45 000 euros HT annuels
<b>SER2E SAS</b> (74540 Alby-sur-Chéran)	De 1 000 à 45 000 euros HT annuels
<b>RCE Génie Electrique</b> (74960 Meythet)	De 1 000 à 45 000 euros HT annuels
<b>Gpt PORCHERON + SRP +SADOUX</b> (73410 Albens)	De 1 000 à 45 000 euros HT annuels

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Pour le Maire empêché,  
D. DARBON,**

**Adjointe au Maire.**